



Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon
Comité de direction

PREAVIS N°04-21
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Budget 2022

Nyon, le 22 septembre 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons le préavis n° 04-21, qui a pour objet le budget de fonctionnement de l'ARAS pour l'année 2022.

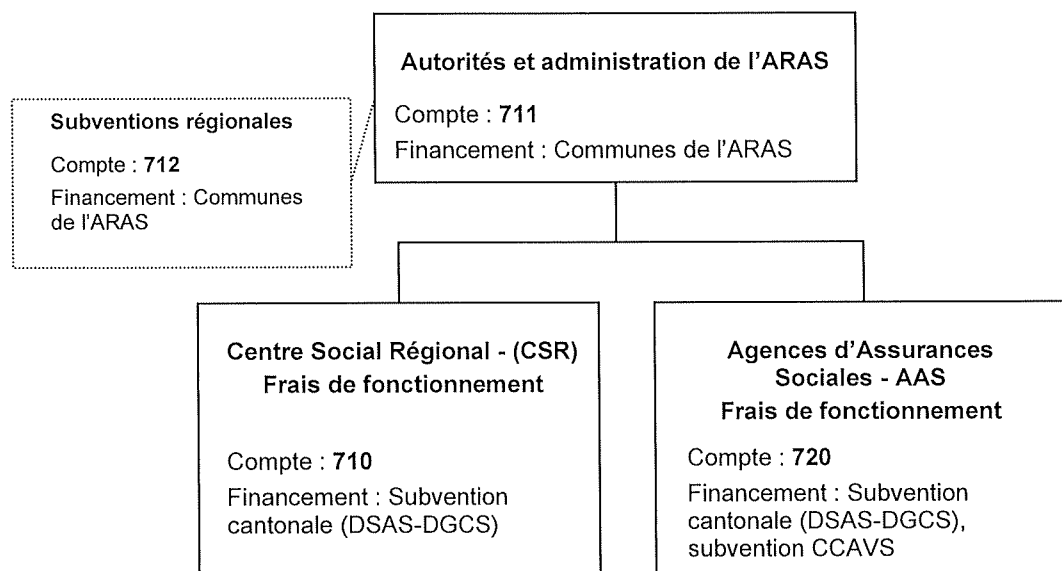
1. Descriptif

1.1 Cadre général

Notre association intercommunale comporte deux buts principaux auxquels adhèrent les 47 communes du district. Ces buts se réfèrent, pour l'un, à l'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise du 2 décembre 2003, et pour l'autre, au Règlement sur les Agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004 ; ils se concrétisent à travers les deux secteurs d'activité que sont le Centre Social Régional et les Agences d'assurances sociales.

S'ajoute à cela une activité de subventionnement de prestations spécifiques pour la population de notre région, dispensées par des institutions tierces.

Les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, peuvent être représentés schématiquement de la manière suivante. A relever que chacun dispose d'un mode de financement propre.



A relever que ce dispositif d'association intercommunale qui met en œuvre l'action sociale existe sur l'entier du territoire cantonal, à travers 10 « Régions d'action sociale (RAS) », calquées généralement sur le territoire des districts et dont sont membres les communes concernées. L'une de ces « RAS » est la Ville de Lausanne, composée d'une seule commune.

1.2 Secteurs d'activités

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) – compte 710

Les missions du CSR s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) ; elles consistent notamment en la délivrance des prestations financières du Revenu d'Insertion (RI) ainsi qu'à apporter, aux personnes en difficultés, un appui social qui doit les aider à retrouver leur autonomie, respectivement à se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Les prestations financières versées aux bénéficiaires le sont directement par l'intermédiaire d'un service du Canton, sur « ordre » du CSR. Ces prestations sont financées par la Direction Générale de la Cohésion sociale (Département cantonal de la Santé et de l'Action Sociale – DSAS) et ne font donc pas partie du budget de fonctionnement.

Le financement du fonctionnement du CSR est assuré par une subvention de la DGCS versée à l'ARAS, subvention qui doit permettre de couvrir l'entier des charges.

Cette subvention, régie par voie de directive cantonale, est divisée en 4 parties :

Masse salariale	<p>Le calcul de la subvention destinée à couvrir la masse salariale prend en compte les variables suivantes : pour chaque « métier » (direction, assistants sociaux, administratifs, etc.), un salaire moyen est déterminé par l'autorité cantonale. Le nombre de postes alloués, pour chaque métier, dépend quant à lui du nombre de dossiers RI traités au cours de l'année.</p> <p>Sur la base de l'exercice précédent et des projections d'évolution des demandes d'aide sociale, un nombre de dossiers moyen est défini pour l'année à venir. La dotation en collaborateurs, respectivement la masse salariale moyenne que cela nécessite, peut dès lors être déterminée.</p> <p>La subvention est ensuite versée trimestriellement en cours d'exercice et réévaluée à la même fréquence, à la hausse ou à la baisse, en fonction du nombre de dossiers traités au trimestre précédent.</p>
Frais administratifs	Financés sur la base d'un ratio (x francs pour x EPT ¹).
Loyers	Loyers réels couverts par la subvention cantonale.
Rubriques diverses	Diverses rubriques financées sur la base d'un ratio (x francs pour x EPT).

Comme le nombre de dossiers traités est déterminant pour le calcul de la subvention, le budget est construit sur la base d'une projection du nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne pour 2022.

La projection cantonale n'est connue qu'après avoir réalisé le projet de budget ARAS, voire en toute fin d'année, une fois le budget cantonal avalisé par le Grand Conseil. Cette projection tient compte de divers facteurs : évolution socio-économique, évolution du système de protection sociale cantonale ou fédérale, indicateurs de variation du nombre de dossiers, etc.

Comme elle n'est pas connue du CODIR au moment d'établir une proposition de budget pour l'ARAS, une estimation du nombre de dossiers est en principe réalisée sur la base des tendances constatées en l'état actuel.

Pour 2022, il y a lieu de prendre en compte une péjoration possible de la situation socio-économique, conséquence du contexte sanitaire actuel et de ses effets potentiels. La fin des systèmes de soutien aux entreprises et aux personnes mis en place par la Confédération pourrait avoir un effet sur le nombre de demandes d'aide sociale.

Le budget 2022 qui vous est soumis est construit sur une projection de 754 dossiers traités en moyenne mensuelle. Par rapport au budget 2021, basés sur 800 dossiers, nous prévoyons donc une baisse, ceci dans la mesure où les 8 premiers mois de l'année 2021 démontrent une telle tendance. Néanmoins, pour les motifs évoqués ci-dessus, nous considérons une baisse « mesurée ».

A relever encore que la subvention cantonale est versée trimestriellement, adaptée à la hausse ou à la baisse, sur la base du nombre de dossiers traités effectivement au trimestre précédent. Dès lors, l'évolution des charges fait l'objet d'un suivi attentif et les dépenses adaptées en fonction de l'évolution constatée en cours d'année.

¹ EPT : « emploi plein temps ». 1 EPT = 1 poste avec taux d'activité à 100%

Autorités et Administration de l'ARAS – compte 711

Les frais de fonctionnement propres à l'ARAS (jetons de présence, subvention au Conseil des Régions RAS, honoraires et frais d'études, honoraires de conseil juridique, etc.) figurent dans ce compte. Son financement est assuré par les Communes, sur le mode du coût par habitant.

Selon la pratique, le nombre d'habitants utilisé en référence correspond au nombre recensé au terme de l'année précédente (31.12.2020), majoré de 1,5% de croissance de la population. Une prévision de 104'767 habitants dans le district est donc utilisée.

Frais de Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS) – compte 720

Le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS) du 28 janvier 2004 détermine les tâches des agences d'assurances sociales (AAS) ainsi que les conditions-cadres qui régissent leurs activités. La mission première des AAS est de conseiller et d'orienter les personnes en matière d'assurances sociales, ainsi que d'assurer le lien avec diverses instances décisionnelles, comme par exemple la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCAVS).

De plus, l'agence de Nyon intègre un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de Prestations Complémentaires pour les familles. En effet, le CRD de Nyon est compétent pour rendre les décisions en matière de PC Familles pour les ayants-droit vivants dans le district de Nyon.

En parallèle, appelées à jouer un rôle dans le dispositif de recrutement de nouveaux curateurs potentiels dans le cadre de la Réforme Vaudoise des Curatelles, les AAS renseignent les candidats intéressés par cette fonction dans notre région.

Ce secteur d'activité « Agence d'assurances sociales » est financé dès 2022 par les autorités cantonales. En effet, jusqu'en 2021, les Communes en assuraient le financement pour une large part (env. 75% des charges), le dernier quart étant couvert par une subvention de la CCCAVS (pour les tâches « AVS ») et du Canton (tâches PC Familles).

Dans le cadre de l'accord Canton-Communes passé en août 2020 sur la « Participation à la Cohésion Sociale » (anciennement « facture sociale »), il a été convenu que la part de financement assurée jusqu'ici par les Communes serait reprise par le Canton dès 2022.

Pour l'exercice 2022, la subvention existante est donc reprise par les autorités cantonales « tel quel », à la suite de quoi un nouveau système de financement, pérenne, devra être élaboré conjointement avec celles-ci. A relever qu'un groupe de travail réunissant représentant des ARAS et représentants de la DGCS a analysé les montants repris « tel quel » par le Canton. Un rapport d'analyse sera rendu au 2^{ème} semestre 2021, rapport sur lequel le Conseil des Région RAS (composé des Président-e-s des CODIR des ARAS) devra se positionner, à la suite de quoi il sera soumis à l'approbation du Conseil de Politique Sociale (autorité qui regroupe 3 Conseillers d'Etat et 3 Représentants des Communes).

1.3 Aspects transversaux

En parallèle à l'accomplissement des missions courantes, d'autres projets doivent être menés. Reportés partiellement ou totalement en raison des conditions sanitaires qui nous ont conduit à revoir nos priorités, ces projets sont repris en 2022 ; les montants nécessaires sont donc intégrés au budget.

D'une part, ce sont les conditions-cadre de travail qui doivent être révisées puisque le Règlement du personnel, daté de 2005, nécessite plusieurs adaptations. La politique salariale qui y est liée doit également faire l'objet d'une refonte, à la fois pour s'adapter aux fonctions qui ont évolué au fil du temps, à la fois pour permettre un positionnement adéquat de l'ARAS dans son rôle d'employeur par rapport au marché de l'emploi.

D'autre part, améliorer l'accessibilité à nos prestations – prémices à un futur guichet unique – reste l'un de nos objectifs sur lesquels des travaux préparatoires doivent être menés.

1.4 Subventions régionales

L'ARAS subventionne un certain nombre d'institutions ou d'associations qui offrent, à la population de la région, des prestations complémentaires à celles délivrées par le CSR ou les AAS. Ces subventions sont financées par les Communes et le crédit y relatif, pour la durée de la législature, est soumis au Conseil intercommunal par le biais d'un préavis spécifique.

2. Incidences financières

En résumé, les montants à charge des Communes portés au budget 2022 se présentent ainsi :

Compte	Budget 2022 (CHF / hab.)	Budget 2021 (CHF / hab.)	Commentaires
710 - CSR	-	-	Subvention DGCS
711 - ARAS	0.70	0.70	
720 – AAS	-	14.15	Subvention DGCS
Total	0.70	14.90	

Pour mémoire, le montant relatif au compte « 712 - Subventions régionales » est soumis par voie de préavis spécifique.

3. Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ARAS du district de Nyon

vu le préavis n° 04-21 concernant le budget 2022
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- d'accepter le budget ordinaire 2022 de l'ARAS du District de Nyon concernant :
 - ❖ les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention DGCS
 - ❖ les montants portés en charge du compte 711 - « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 0.70/hab.
 - ❖ les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », montants intégralement couverts par des subventions DGCS et CCAVS.

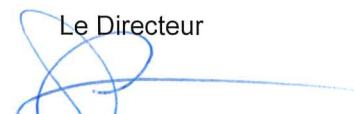
Ainsi adopté par le CODIR, dans sa séance du 22 septembre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente


S. Schmutz

Le Directeur


A. Steiner

Annexe : budget de fonctionnement 2022

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00. Traitements	Adaptation de la dotation au nombre de dossiers traités (prévision)	Traitements selon politique salariale ARAS Nyon. Conformément au règlement du personnel de l'ARAS, octroi d'une annuité.	2'940'000.00		3'166'000.00		3'027'271.71	
3030. 00. Cotisations AVS - AC	En relation avec la masse salariale		277'000.00		302'000.00		284'234.52	
3040. 00. Cotisations à la caisse de pension	En relation avec la masse salariale		488'000.00		516'000.00		476'506.96	
3050. 00. Assurances de personnes	En relation avec la masse salariale		143'000.00		157'000.00		61'574.14	
3061. 00. Frais de transport, usage de véhicules privés et débours	/		10'000.00		12'000.00		6'438.53	
3061. 01. Frais de participation à des conférences et congrès	/		1'000.00		1'000.00		0.00	
3091. 00. Frais de formation	Form. continue du personnel: formations d'équipe et formations individuelles spécifiques selon politique de formation ARAS. Formation de praticien-formateur (encadrement de stagiaires AS) et formateur à la place de travail (encadrement d'apprenti de commerce)		31'000.00		30'000.00		21'564.95	
3092. 00. Frais d'annonces pour recherche de personnel	/		2'500.00		4'000.00		1'634.40	
3099. 00. Frais divers de personnel	Frais professionnels obligatoires apprentis, journée de travail "team building", repas du personnel, etc.		14'000.00		14'000.00		5'148.89	
3101. 00. Imprimés, fournitures de bureau	Fournitures de bureau, impressions diverses (cartes de visite, papier en-tête, etc.)		23'000.00		23'000.00		19'207.65	

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	Abonnements presse et journaux spécialisés.	3'500.00		3'500.00		2'605.45	
3111. 01.	Achats de mobilier, machines	Adaptation mobilier réception, lave vaisselle, etc.	4'900.00		4'900.00		1'060.70	
3111. 02.	Achat matériel et équipement informatique	Divers petits matériels	4'500.00		15'000.00		4'440.40	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	/	3'900.00		3'900.00		3'071.95	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	4'700.00		4'500.00		3'979.15	
3133. 10.	COVID - Produits et fournitures	Produits et fournitures spécifiques de protection (gel hydroalcoolique, désinfectant de surface, masques)	2'000.00		4'000.00		0.00	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	Contrat de nettoyage des locaux + entretiens annuels sols, moquettes, ventilo-convecteurs. Travaux divers (serrurerie, stores, etc.)	50'000.00		50'000.00		41'880.80	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines et installations techniques	Réparations mobilier et machines. Maintenance des machines et des équipements techniques de bureau (imprimantes/photocopieuses, machine à affranchir, coût copies et impressions, etc.)	13'000.00		15'000.00		5'864.05	
3160. 00.	Licences, hébergement informatique	Licences logiciel gestion information, hébergement ERP Proconcept	8'500.00		7'000.00		4'798.87	
3161. 00.	Loyers des locaux	Location bureaux, surfaces d'archivage (interne/externe)	300'800.00		300'800.00		296'983.25	
3161. 10.	Aménagements et locaux	Aménagement locaux (accueil clients et espace collaborateurs)	7'000.00		7'000.00		3'126.50	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	500.00		500.00		204.25	

710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	/	15'000.00		20'000.00		11'759.70	
3182. 00.	Téléphones	/	12'000.00		12'000.00		11'947.60	
3183. 00.	Frais bancaires	Intérêts négatifs	4'000.00		300.00		229.56	
3185. 00.	Honoraires et prestations de services	Organe de révision, analyse politique salariale, supervision, intervenant santé/sécurité, archivage externe sécurisé, etc.	37'000.00		36'000.00		27'299.19	
3186. 00.	Primes d'assurances choses, RC	/	6'300.00		6'300.00		5'295.80	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	3'000.00		3'000.00		2'500.00	
3199. 00.	Frais divers	/	3'500.00		3'500.00		2'934.65	
3665. 01.	Frais de traductions	/	2'000.00		2'000.00		1'661.55	
4361. 00.	Remboursements des traitements	/		0.00		0.00		86'651.60
4390. 00.	Recettes diverses	/		2'000.00		2'000.00		8'857.80
4390. 01.	Participation des Services Privés	Participation des services partenaires pour la location de bureaux et utilisation de prestations logistiques.		14'000.00		14'000.00		14'300.00
4510. 00.	Subvention DGCS - frais de fonctionnement RI	Estimation subvention attribuée par le DSAS sur la base d'une projection du nombre de dossiers RI financés et de ratios concernant les groupes métiers. Base de dossiers pour 2022 : 754 dossiers		4'360'600.00		4'634'200.00		4'188'569.79

710

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4801. 00.	Prélèvement sur fonds réserve général DGCS	/		39'000.00		60'624.83		36'845.98
4801. 00.	Prélèvement sur fonds égalisation du résultat	/		0.00		13'375.17		0.00
	Total		4'415'600.00	4'415'600.00	4'724'200.00	4'724'200.00	4'335'225.17	4'335'225.17
	Déficit/excédent		0.00		0.00		0.00	
	Totaux égaux		4'415'600.00	4'415'600.00	4'724'200.00	4'724'200.00	4'335'225.17	4'335'225.17

711 Autorités et Administration de l'ARAS

N. Compte	Désignation	COMMENTAIRES	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3001. 00.	Jetons de présence - CODIR et bureau	Indemnisation versée aux membres du bureau du CI, du CODIR et aux commissions	20'000.00		20'000.00		14'095.00	
3160. 00.	Licences et hébergements informatique	Coût d'hébergement et maintenance du site internet arasnyon.ch + site "La Puce à l'Oreille"	780.00		780.00		738.60	
3185. 00.	Honoraires et frais d'études	/	10'000.00		10'000.00		0.00	
3185. 01.	Honoraires Conseil juridique	/	7'000.00		7'000.00		9'593.10	
3520. 00.	Remboursement part subvention aux communes	/	0.00		0.00		10'185.50	
3525. 00.	Subvention au Conseil des Régions	Participation de l'ARAS Nyon (comme toutes les ARAS) aux frais de fonctionnement du Conseil des Régions RAS	31'500.00		31'200.00		30'556.50	
3665. 00.	Aides Ponctuelles	/	2'000.00		2'000.00		1'500.00	
3800. 00.	Attribution fonds de réserve	/		0.00	0.00		4'629.80	
4525. 00.	Subvention des communes de la Région	Participation des communes aux frais spécifiques à charges de l'ARAS Nyon, selon le nombre d'habitants au 31.12.2020 majoré de l'augmentation moyenne de ces dernières années (1.5 %) soit 104'767 habitants.		71'280.00		70'980.00		71'298.50
Total			71'280.00	71'280.00	70'980.00	70'980.00	71'298.50	71'298.50
Déficit/excédent			0.00	0.00		0.00	0.00	
Totaux égaux			71'280.00	71'280.00	70'980.00	70'980.00	71'298.50	71'298.50

Coût par habitant :

Nombre d'habitants estimé : 104'767

population 2020 + 1.5% (103'219+1'548=104'767)

CHF 0.70

CHF 0.70

CHF 0.70

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00.	Traitements	Conformément au règlement du personnel de l'ARAS, octroi d'une annuité. Traitements selon politique salariale ARAS Nyon. Conformément au règlement du personnel de l'ARAS, octroi d'une annuité.	1'215'000.00		1'191'500.00		1'135'136.84	
3030. 00.	Cotisations AVS - AC	En relation avec la masse salariale	115'500.00		113'000.00		107'312.58	
3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	En relation avec la masse salariale	208'200.00		200'000.00		187'672.79	
3050. 00.	Assurances de personnes	En relation avec la masse salariale	60'000.00		58'100.00		23'963.11	
3061. 00.	Frais de transport, usage de véhicules privés et débours	/	6'000.00		6'000.00		832.97	
3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	/	500.00		500.00		0.00	
3091. 00.	Frais de formation	Formation continue du personnel: formation d'équipe et formations individuelles spécifiques selon politique de formation ARAS.	17'000.00		17'000.00		6'883.70	
3092. 00.	Frais d'annonces pour recherche personnel	/	1'000.00		1'000.00		0.00	
3099. 00.	Frais divers du personnel	Frais professionnels obligatoires apprentis, journée de travail "team building", repas du personnel, etc.	6'000.00		5'500.00		1'076.86	
3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	/	12'000.00		12'000.00		8'952.44	
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	/	3'000.00		3'000.00		1'739.00	
3111. 01.	Achat de mobilier, matériel et machines	Renouvellement mobilier, divers	10'000.00		10'000.00		5'138.70	
3111. 02.	Achat d'équipement informatique	Nouvelle convention répartition des coût avec la DGNSI Logiciels gestion et sécurité site internet	42'000.00		42'000.00		315.95	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	/	3'200.00		3'000.00		3'060.70	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	2'500.00		2'500.00		2'006.50	
3133. 10.	COVID - Produits et fournitures	Produits et fournitures spécifiques de protection (gel hydroalcoolique, désinfectant de surface, masques)	2'500.00		2'500.00		0.00	

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	Contrat de nettoyage des locaux + entretiens annuels sols, moquettes, ventilo-convecteurs. Travaux divers (serrurerie, stores, etc.)	21'000.00		19'000.00		13'855.15	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines	/	9'000.00		8'500.00		5'276.25	
3160. 00.	Licences et hébergement informatique	Coûts selon nouvelle convention DGNSI - ARAS, hébergement ERP Proconcept, logiciel gestion de l'information	6'500.00		6'000.00		2'562.05	
3161. 00.	Loyers des locaux	Location bureaux, surfaces d'archivage (interne/externe)	136'000.00		136'000.00		129'206.95	
3161. 10.	Aménagement et locaux	Aménagement locaux (accueil clients et espace collaborateurs)	7'000.00		7'000.00		1'622.25	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	700.00		700.00		0.00	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	/	18'000.00		18'000.00		13'537.50	
3182. 00.	Téléphones	/	2'500.00		2'500.00		2'319.65	
3183. 00.	Frais bancaires	/	600.00		200.00		55.35	
3185. 00.	Honoraires et frais d'expertise	Organe de révision, analyse politique salariale, intervenant santé/sécurité, archivage externe sécurisé, etc.	22'000.00		21'000.00		6'124.80	
3186. 00.	Assurances choses, RC	/	3'500.00		3'500.00		2'553.70	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	2'500.00		2'500.00		250.00	
3199. 00.	Frais divers	/	2'000.00		2'000.00		1'240.40	
3520. 00.	Remboursement part subvention aux communes	/	0.00		0.00		244'452.00	
3800. 00.	Attribution aux fonds	/	0.00		0.00		4'267.41	
4361. 00.	Remboursements des traitements	/		0.00		0.00		11'544.70
4390. 00.	Recettes diverses	Redistribution de la taxe CO2		1'000.00		1'000.00		1'368.45

720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)

N. compte	Désignation	Commentaires	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4510. 00.	Subvention DGCS	Reprise du financement par le canton dès 2022.		1'475'200.00		0.00		0.00
4515. 00.	Subvention de la Caisse Cantonale AVS	Subvention Caisse cantonale de compensation AVS, calculée selon nombre de communes de la région + indemnité pour poste d'agent régional. Participation concernant affranchissement postal.		198'000.00		198'000.00		199'961.45
4515. 01.	Subvention du DSAS SASH	Subvention cantonale pour frais de fonctionnement Centre Régional de Décision PC Familles		256'500.00		229'500.00		243'000.00
4515. 02.	Subvention du DSAS SASH - projet curateurs	Subvention cantonale pour frais de fonctionnement dispositif "recrutement de curateurs volontaires."		5'000.00		5'000.00		9'200.00
4525. 00.	Subventions des communes de la Région	/		0.00		1'461'000.00		1'446'341.00
Total			1'935'700.00	1'935'700.00	1'894'500.00	1'894'500.00	1'911'415.60	1'911'415.60
Excédent/Déficit			0.00		0.00		0.00	
Totaux égaux			1'935'700.00	1'935'700.00	1'894'500.00	1'894'500.00	1'911'415.60	1'911'415.60

Coût par habitant :
 Nombre d'habitants estimé : 104'767
 population 2020 + 1.5% (103'219+1'548=104'767)

CHF 0.00

CHF 14.15

CHF 14.01